

Le pilotage de la protection de l'enfance : acteurs et outils

Journée d'étude de l'ONED
22 janvier 2016

Table ronde : Le pilotage au niveau national : acteurs et outils

Marie-Louise Kuntz,
vice-présidente du conseil départemental de la Moselle, représentante de l'ADF

J'ai le plaisir d'intervenir, au nom du Président de l'ADF, Dominique Bussereau. Monsieur le Président est présent ce jour à une manifestation d'importance qui se tient à la maison de l'Aveyron à Paris.

En effet, les 12^{es} Rencontres sociales, menées notamment avec le concours de l'ADF et aux côtés de l'ODAS et du Journal de l'action sociale, se tiennent en ce moment-même sous le titre : «*Action sociale et développement social, quel avenir pour les Départements ?*»

ONED : Quel rôle jouez-vous au niveau national, en tant qu'association des départements ?

Marie-Louise Kuntz : L'Assemblée des départements de France réunit les Présidents des 102 départements, ainsi que la Métropole du Grand Lyon.

L'ADF est un lieu de concertation permanente entre tous les départements sur la mise en œuvre des compétences qui leur ont été transférées par les lois de décentralisation et sur toutes les questions intéressant l'administration départementale.

Evidemment ce travail réclame des échanges réguliers entre départements sur leurs pratiques respectives.

Dans le domaine social, une commission présidée par Frédéric BIERRY, Président du conseil départemental du Bas-Rhin, travaille de manière régulière sur tous les sujets sociaux avec l'ensemble des départements

Il a installé également des groupes de travail thématiques pour les élus, dont un ayant trait à la protection de l'enfance. C'est notamment un lieu d'échanges tout à fait remarquable sur les pratiques innovantes des conseils départementaux, sur leurs atouts et sur leurs perspectives.

Cette commission travaille à partir des éléments d'actualités des départements dans le but de croiser les regards des problématiques départementales en s'appuyant sur les travaux de l'ONED ou relayer des problématiques transverses récurrentes.

Quelques thèmes d'actualité au travail actuellement dans cette commission Protection de l'Enfance :

- La nécessaire mise en place d'indicateurs de pilotage des modalités de prise en charge afin de mieux travailler la fluidité du parcours des enfants placés et accompagnés par les services.
- Comment diversifier nos modalités de prise en charge à domicile ? Comment assumer pleinement notre rôle de chef de file en protection de l'enfance si nous n'assumons pas à côté des magistrats notre pleine autorité administrative ?

Vous devinez combien le travail de l'Observatoire national de l'enfance en danger et des observatoires départementaux nous intéressent en termes d'aide à la décision et de pilotage.

- Quelle réelle place aux familles dans la construction de nos politiques départementales ? Depuis la venue de Mme Oui de l'ONED en Moselle pour travailler avec nos équipes ASTI, PMI, CDIP et ASE, la mise en place du projet pour l'enfant dans toutes les modalités d'accompagnement des enfants a pris la pleine mesure du champ du possible avec les familles.

Par ailleurs, l'ADF représente l'ensemble des départements auprès des pouvoirs publics, pour faire connaître au gouvernement et défendre la position officielle des présidents des départements sur tous les projets législatifs et réglementaires qui impactent les missions, les compétences et les activités des départements.

Pour illustration, les discussions sur le financement des Allocations Individuelles de Solidarités (AIS) portées par les départements sont actuellement en négociation avec le Gouvernement.

L'ADF est aussi une instance de liaison et de représentation auprès de toutes les autres institutions et organisations de la vie économique et sociale. Elle a des relations denses avec les autres assemblées ou associations représentatives des collectivités territoriales (Assemblée des Régions de France, Associations des Maires, Union Nationale des CCAS ...), mais aussi avec les acteurs de la société civile, responsables institutionnels, associatifs, acteurs publics et privés.

C'est bien évidemment le sens du « faire ensemble et du bien vivre ensemble » et du maillage partenarial nécessaire à toute politique départementale et celle de la Protection de l'Enfance en particulier.

La participation de l'ADF, aujourd'hui, à cette journée et à l'organisation à quelques pas d'ici aux salons de l'Aveyron avec le journal de l'action sociale et l'ODAS à la journée «développement social : quel avenir pour les départements ?» montrent combien nous sommes attachés à ce pilotage pour mieux maîtriser la mise en pratique pour les enfants et familles que nous servons.

ONED : Quel sens accordez-vous à ce pilotage ? Quel partenariat ? Quels outils promouvez-vous ?

Marie-Louise Kuntz : D'abord, un petit rappel sur ce que chacun sait mais qu'il est bon d'insister pour fixer d'emblée le cadre du partenariat : l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) et le « 119 » (Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger) sont regroupés depuis 2004 dans un groupement d'intérêt public enfance en danger (GIPED).

Les instances du groupement regroupent, l'État, mais aussi les départements et des personnes morales de droit public ou privé.

Le GIPED est financé à parité par l'État et par les départements à hauteur de 2,4 M€ chacun.

Le conseil d'administration du GIPED est présidé (depuis 2011 et pour un mandat initial de 6 ans) par Hermeline MALHERBE, Présidente du conseil départemental et sénatrice des Pyrénées-Orientales.

Les départements entendent par « pilotage du dispositif » de protection de l'enfance le processus par lequel sont mises en lien les pratiques départementales depuis la loi du 5 mars 2007 et l'analyse globale menée par l'ONED au niveau national.

La participation des usagers à ce pilotage de la PE est un enjeu que nous menons et mènerons encore davantage notamment en Moselle en donnant la parole aux usagers dans l'évaluation de notre politique dans ce domaine.

L'élue qui a en charge la Politique de Protection de l'Enfance se doit actuellement pour être un fin limier lors des orientations budgétaires, d'avoir une connaissance fine des enjeux et avoir un discours politique porteur de sens en matière de prévention, et afficher la fierté de porter l'idée du « département » qui protège y compris dans des moments de rencontre et de convivialité pour amener, y compris la presse, à porter un regard bien traitant et bienveillant sur cette politique sensible.

Quelques chiffres pour illustrer concrètement mes propos :

- Dépense nette Aide Sociale (ASE) : 7 Milliards € en 2014 (hors personnel).
- Moselle : 104 millions d'euros
- 284 000 mineurs sous mesure de protection. Judiciarisation forte = 79 %.
- Moselle : 3500 enfants confiés dont 1785 enfants placés.
- Placement familial = 52 %.
- Moselle : une faiblesse du département mosellan (70% en placement dans les institutions et 30 % en familles d'accueil) : engagement des élus de la 3^e commission dans la prochaine campagne de recrutement des assistants familiaux aux côtés des services.
 - 21 500 jeunes majeurs font l'objet d'une mesure d'accompagnement.
 - 240 en Moselle.

ONED : Quelles sont vos attentes, aussi bien en tant qu'acteur (le rôle), qu'en termes de mise en œuvre de politique publique, ou de besoins en outils ?

Marie-Louise Kuntz : La loi positionne le département clairement dans son rôle de chef de file, et il lui appartient d'habiter les outils à sa disposition pour mobiliser tous les acteurs autour de la protection de l'enfance

La tarification dans toutes ses composantes légitime le département comme pilote d'une politique dont il contrôle pleinement les moyens dédiés à sa mise en œuvre, mais à la condition d'une véritable expertise juridique technique et financière.

Pour cette raison, au-delà des nombreuses publications, et interventions de l'ONED qui répondent déjà à cet objectif d'outillage d'aide à l'observation, à l'analyse donc d'aide à la décision, les départements attendent un partenariat renforcé avec l'ONED autour de la politique départementale de protection de l'enfance qui représente une compétence, une responsabilité entière et une magnifique cause départementale dans laquelle il faut savoir s'engager et piloter.

Conclusion

En tout état de cause, les départements qui veulent à la fois piloter les politiques résultant de ces compétences, et en évaluer les résultats pour mieux les adapter aux besoins des enfants et des familles, souhaiteront de plus en plus faire appel aux compétences de l'ONED en matière d'observation mais aussi d'études.

Les départements doivent ainsi pouvoir s'adresser, via l'ADF, à l'ONED, pour mener toute étude permettant de les renseigner au mieux et de la manière la plus objective qui soit, sur l'évolution de cette politique publique sensible qu'est la protection de l'enfance :

Ce partenariat et ce pilotage doivent s'inscrire dans le temps. « LE TEMPS » est le thème des prochaines assises nationales de protection de l'Enfance qui se dérouleront les 13 et 14 juin 2016 en Moselle et auxquelles j'ai le plaisir de vous convier.